

Chers parents, Chères Familles,

A la rentrée de septembre 2025, votre enfant sera scolarisé en classe maternelle de Petite Section, Moyenne Section ou Grande Section à l'école primaire « Les Borderies » de Burie.

Voici les quelques fournitures qu'il vous est demandé d'apporter dès le jour de la rentrée. Il vous appartiendra cependant de veiller à ce que chaque jour de classe, votre enfant ait bien tout son matériel pour travailler.

*Merci de préparer également une **attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident** au nom de l'enfant. Elle vous sera demandée la semaine de la rentrée.*

*Les listes d'élèves seront affichées fin août. La rentrée des classes maternelles pour votre enfant en **MS** ou **GS** sera le **Lundi 1er Septembre 2025**, les enfants de **Petites Sections** eux, feront leur rentrée en deux temps. Certains le **lundi 1^{er} septembre 2025** (nom de famille commençant par la lettre **A à L**) et les autres le **mardi 2 septembre 2025** (nom de famille commençant par la lettre **M à Z**). **Attention certaines Petites Sections n'auront donc pas classe le lundi les autres pas classe le mardi. Tous en classe à partir du jeudi 4 septembre 2025.** Le portail sera ouvert à partir de **8 h 35**. Toute l'équipe enseignante vous souhaite un bel été et de très bonnes vacances.*

A savoir :

Vous avez au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources, avoir droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation permet de vous aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de votre enfant et de son niveau de scolarisation. Nous vous présentons les informations à connaître. Consultez le site : <https://www.service-public.fr/>

Renseignez-vous pour savoir si vous remplissez les conditions d'éligibilité.

Bel été et bonnes vacances à toutes et tous, le Directeur.